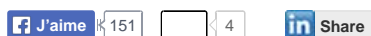


Le Président de la Miviludes Georges Fenech condamné

Le crédit de la Miviludes et de Georges Fenech, son président, est entamé.

Le texte diffamatoire a été publié dans un rapport annuel de la Miviludes.



Georges Fenech est président d'une mission interministérielle instituée auprès du Premier Ministre : la Miviludes, pour mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. Nommé à ce poste par François Fillon en 2008, il y a été renouvelé en 2011.

Ancien député, il est aussi candidat UMP aux législatives dans la 11e circonscription du Rhône (Cantons de Givors, Mornant, Saint-Symphorien-d'Ozon, Condrieu) contre le député sortant du Nouveau Centre, Raymond Durand.

Le président de la Miviludes a été condamné par le tribunal correctionnel de Paris le 1er juin 2012 pour diffamation publique.

C'est pour une imputation diffamatoire mettant en cause une association de laïcs catholiques, la Société Française de défense de la Tradition, Famille et Propriété - TFP - dans le rapport annuel de la Miviludes, publié en 2009 pour les activités de l'année 2008, que le président de la Miviludes en exercice, Georges Fenech, a été condamné.

Le délai d'appel n'est pas expiré.

La 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, spécialisée dans les affaires de presse, retient le caractère diffamatoire des propos incriminés figurant dans le rapport remis auprès au Premier Ministre. Elle relève le manque de rigueur dans les vérifications ainsi que le manque de prudence dans l'expression d'un organisme étatique qui ne saurait se livrer à des approximations.

Autant dire que la crédibilité de la Miviludes et de Georges Fenech est mise en cause et entamée.

Articles :

- 23 janvier 2013 : [Les parlementaires demandent l'immunité pour les présidents de la Miviludes.](#)
- 25 janvier 2013 : [Miviludes : une proposition de loi retirée subitement de la commission des lois au Sénat.](#)



La 17e Chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Paris - Photo : VD.